

## AVIS PUBLIC

Le 6 avril 2020, une résolution a été adoptée à la séance du conseil. Les démarches sont déjà entreprises auprès des autorités concernées afin de conserver les boîtes postales extérieures de façon permanente.

Vous pouvez consulter la résolution 2020-04-09 Boîtes postales extérieures permanentes du procès verbal à l'adresse suivante

<https://www.lacsagouay.qc.ca/files/pagefile/Proces-verbal-6avril2020.pdf> .